Image not found or type unknown

Dernières volontés testament

Par **Dupont melanie**, le **01/11/2017** à **21:34**

Bonjour
Je souhaiterai savoir si une simple lettre avec mes dernières volontés notamment le souhait que enfants âgés de 2 et 3 ans soient gardés par leur père et à défaut leur mamie peut être prise en compte même si je ne passe pas devant un notaire car pas de moyens... si je devais m en aller cette dernière lettre serait elle valable?
Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **01/11/2017** à **22:29**

Bsr
Vous pouvez oui, mais il est préférable d'établir un testament olographe désignant le tuteur. Il peut peut-être enregistré dans le fichier central des dispositions de dernières volontés et conservé par un notaire. Cela ne coûte que quelques dizaines d'euros et est la garantie que votre testament sera retrouvé et respecté à votre décès.
Ceci dit, sachez que même sans testament,le parent survivant est le tuteur légal et qu'à défaut ce sont généralement les grands-parents.

Par **Dupont melanie**, le **02/11/2017** à **16:26**

Merci beaucoup pour votre réponse. Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés